APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Prestataire Foodtruck

Halle N'Kong Zem, rue Gabriel Péri — Démarrage en décembre 2026

1. Contexte et objet

La Ville d'Halluin souhaite proposer une offre de restauration de type foodtruck à la Halle N'Kong Zem, rue Gabriel Péri, à compter de décembre 2026. Elle lance le présent appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un ou plusieurs exploitants de foodtrucks proposant des offres culinaires diversifiées, disposant d'une autonomie énergétique et engagés dans une démarche écoresponsable.

Cet AMI est une démarche de consultation préalable et informelle. Il ne vaut pas engagement contractuel de la Ville et ne saurait donner lieu à indemnisation en cas de non-sélection. La participation implique l'acceptation sans réserve des présentes modalités. La Ville se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment sans que cela engage sa responsabilité.

2. Obligations réglementaires du prestataire

Tout prestataire souhaitant candidater doit être en conformité avec la réglementation en vigueur. Les pièces justificatives correspondantes seront exigées dans le dossier de candidature.

2.1 Activité commerciale et vente ambulante

— Immatriculation au Registre national des entreprises (RNE) et, selon la situation du candidat, au Registre du commerce et des sociétés (RCS). Un justificatif d'immatriculation de moins de trois mois est demandé.

— Détention d'une carte professionnelle de commerçant ambulant ou déclaration préalable d'activité de commerçant non sédentaire, conformément à la réglementation applicable à la vente hors établissement fixe.

2.2 Hygiène et sécurité alimentaire

— Au moins un membre de l'équipe formé à l'hygiène alimentaire (attestation de formation HACCP).

— Véhicule équipé conformément aux exigences d'hygiène et de sécurité alimentaire, notamment en matière de surfaces lavables, de conservation des denrées, de respect des températures et d'approvisionnement en eau potable. Prévoir des dispositifs adaptés de collecte et d'évacuation des eaux usées.

2.3 Assurances

— Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro) couvrant l'activité de restauration ambulante, valide à la date de démarrage de l'activité.

— Assurance du véhicule à jour (carte grise et contrôle technique en cours de validité).

— Le prestataire assume l'entière responsabilité des dommages causés à des tiers dans le cadre de son activité sur le site.

2.4 Protection des données

— Les données transmises lors de la candidature sont traitées par la Ville de Halluin dans le respect du RGPD et de la loi Informatique et Libertés. Elles sont utilisées exclusivement pour l'instruction des dossiers et ne sont pas transmises à des tiers. Les données seront conservées 1 an après la clôture du présent AMI, puis supprimées.

3. Informations pratiques

Démarrage	Décembre 2026, après sélection, signature du contrat et obtention des autorisations nécessaires.
Lieu	Halle N'Kong Zem, rue Gabriel Péri, Halluin.
Ouverture au public	Du lundi au dimanche, de 18 h à 22 h.
Droit de place	Contrat à passer avec le délégataire de la Ville
Alimentation électrique	Autonomie énergétique privilégiée au maximum.
Durée du contrat	Six mois renouvelables à compter de la date fixée au contrat.

4. Profil recherché et obligations opérationnelles

4.1 Véhicule

— L'autonomie énergétique du foodtruck est privilégiée.

— Véhicule en bon état de marche, conforme aux exigences de sécurité routière et d'hygiène alimentaire. Le véhicule et ses équipements doivent limiter les nuisances sonores.

4.2 Offre culinaire

— Offre salée et/ou sucrée adaptée à un public familial et multigénérationnel.

— Tarifs accessibles.

— La diversité des offres entre les prestataires présents sera recherchée (éviter les doublons).

— Originalité de l'offre.

— Qualité des produits et des préparations proposés.

4.3 Obligations de l'exploitant

— Présence et service continu de 18 h à 22 h les jours attribués au prestataire dans le planning établi avec la Ville d'Halluin et le délégataire.

— Gestion complète des déchets générés par l'activité, tri et enlèvement à l'issue de chaque service. Maintien de la propreté de l'emplacement et de ses abords. Collecte et évacuation adaptées des eaux usées, sans rejet sur le site ni dans les réseaux non autorisés à cet effet.

— Respect strict des consignes de sécurité, du plan de circulation et des instructions de la Ville d'Halluin et du délégataire.

— Interdiction de déplacer le véhicule pendant les heures d'ouverture au public, sauf en cas d'urgence, sur instruction des services de secours ou des responsables du site.

5. Modalités de candidature

5.1 Pièces à fournir

— **Extrait Kbis de moins de 3 mois** (ou carte professionnelle de commerçant ambulant).
— **Attestation d'assurance RC Pro** en cours de validité.
— **Contrôle technique du véhicule** à jour.
— **Attestation d'assurance du véhicule** à jour.
— **Certificat de conformité gaz et électricité** à jour.
— **Certificat de vérification des extincteurs** à jour.
— **Présentation de l'offre culinaire** : concept, menu indicatif, gamme de prix.
— **Photo(s) du foodtruck** (extérieur ; intérieur si possible).
— **Justificatif de gestion des déchets** : tri, contenants utilisés, évacuation et démarche écoresponsable (obligatoire).
— **Références événementielles** (facultatif, mais valorisé dans la sélection).

5.2 Envoi du dossier

Envoi par e-mail à	commerce@mairie-halluin.fr
Objet du mail	Candidature AMI Foodtruck — Halle N'Kong Zem
Date limite	30 novembre 2026
Réponse aux candidats	4 décembre 2026

6. Critères de sélection et pondération

Les candidatures complètes seront examinées par une commission municipale. Chaque dossier est noté sur 100 points selon la grille ci-dessous. Tout dossier incomplet ou ne satisfaisant pas aux obligations réglementaires est automatiquement écarté. En cas d'égalité de score, le critère de l'autonomie énergétique est déterminant.

CRITÈRE D'ÉVALUATION	POIDS	ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION
Autonomie énergétique du véhicule	**15 %**	Autonomie totale (batterie ou groupe intégré silencieux) : 15 pts. Autonomie partielle : 8 pts. Dépendance électrique externe : 0 pt (non éliminatoire).
Qualité et adéquation de l'offre culinaire	**35 %**	Originalité du concept, diversité du menu, adaptation au public familial, accessibilité des prix.

CRITÈRE D'ÉVALUATION	POIDS	ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION
Expérience sur événements grand public	**20 %**	Références vérifiables sur des manifestations similaires (fêtes de ville, festivals, marchés. Bonus pour événements récents).
Complémentarité avec les autres prestataires	**15 %**	Diversité de l'offre culinaire par rapport aux autres candidats retenus, afin d'éviter les doublons et enrichir la proposition globale.
Engagement environnemental	**15 %**	Gestion des déchets (tri, zéro déchet), utilisation de contenants compostables ou réutilisables, démarche écoresponsable documentée.
TOTAL	**100 %**	*Score minimum requis pour être retenu : 55 / 100*

7. Dispositions finales

7.1 Absence d'engagement contractuel

Le dépôt d'une candidature et son examen ne créent aucun droit à l'attribution d'un emplacement ou à la conclusion d'un contrat. La Ville d'Halluin se réserve la possibilité de ne donner aucune suite à la consultation ou de limiter le nombre de prestataires retenus, dans le respect du cadre juridique applicable. Toute modification des conditions sera portée à la connaissance des candidats selon des modalités préservant leur égalité de traitement.

7.2 Contrat avec le délégataire de la Ville

Les prestataires retenus devront signer un contrat avec le délégataire de la Ville d'Halluin avant le démarrage de l'activité. Ce contrat précisera les conditions d'installation, les jours et horaires de présence, les conditions financières et charges éventuelles, la durée, les modalités d'un éventuel renouvellement, les obligations des parties et les règles de sécurité. La sélection ne vaut pas autorisation d'occuper le site. Les autorisations nécessaires devront être obtenues avant toute installation, selon le statut du site et les compétences respectives de la Ville d'Halluin et du délégataire.

7.3 Demandes d'explications et contestations

Les candidats non retenus peuvent solliciter un retour motivé auprès du service contact. Toute difficulté pourra faire l'objet d'une démarche amiable auprès de la Ville d'Halluin, sans préjudice des voies de recours applicables.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Les candidatures doivent être adressées exclusivement par courriel à

commerce@mairie-halluin.fr

Date limite de candidature : 30 novembre 2026.